

La médiation pour renouer le dialogue

Ce dispositif d'écoute et d'échange permet aux personnes engagées dans un conflit familial de réapprendre à se parler. Reportage à Chambéry sur cet exercice intime et délicat.

Thiphaine Ropart accueille un père et son fils dans le cadre d'une médiation familiale de l'Udaf (Union départementale des associations familiales) de Savoie.

Ce matin-là, Thiphaine Ropart s'est tout juste installée à son bureau éclairé par un néon blafard, et déjà deux messages s'affichent sur son téléphone. « Je dois rappeler une dame que j'ai reçue en médiation la semaine dernière », s'excuse cette médiatrice familiale de 49 ans, salariée de l'Union départementale des associations familiales (Udaf) de Savoie, dont le siège se trouve au cœur d'un quartier populaire, sur les hauteurs de Chambéry. « Bonjour Madame, j'ai bien eu votre message : racontez-moi ce qui se passe. » Au bout du fil, la personne s'alarme : « Monsieur ne veut plus signer les papiers, il exige de savoir où je suis, avec qui... » « Est-ce que quelque chose a ravivé les tensions ? », s'enquiert la médiatrice. « L'autre jour, en sortant de votre bureau, ça a été l'enfer. Il a appris que je fréquentais quelqu'un,

il est très en colère, et s'oppose à ce que mon fils le rencontre. » Tiphaine s'assure que son interlocutrice n'a pas subi de violences, et lui propose qu'elles se rejoignent. La médiatrice analyse la situation : « J'avais senti pendant la séance qu'il y avait des non-dits, que tout n'était pas aussi simple que cela en avait l'air... »

Deuxième message, deuxième situation très tendue : cette fois, c'est un homme que Tiphaine doit recevoir cet après-midi pour une première séance de médiation avec son ex-compagne – ils ont un petit garçon de 4 ans. « On était d'accord pour une pension alimentaire de 120 €. Mais Madame a discuté avec sa copine, et maintenant elle veut que je paie en plus la cantine et la nounou quand elle travaille, ce n'est pas possible ! », tempête l'homme au téléphone. Tiphaine tente de recadrer, d'une voix posée mais ferme : « Monsieur F., l'objectif n'était pas de vous mettre d'accord avant la médiation, mais que vous soyez prêts à parler des sujets de désaccord en séance. »

« PASSEUR DE PAROLE »

Tiphaine Ropart entre dans l'intimité des familles et dans la complexité des conflits qui les traversent. Avec en ligne de mire un double objectif : l'intérêt de l'enfant et le maintien du lien avec chacun de ses parents. « Le conflit ne me fait pas peur », assure la médiatrice, en poste depuis un an à l'Udaf. « Dans le conflit, il y a aussi une pulsion de vie, c'est une opportunité de changement, un moment où l'on peut dire stop. Parce qu'être en conflit est épuisant, coûteux en temps et en argent ! »

Si la médiation familiale – cofinancée par les Caisses d'allocations familiales (Caf), la Mutualité sociale agricole (MSA) ainsi que le conseil départemental, le ministère de la Justice et l'Unaf (Union nationale des associations familiales) – reste trop peu connue, les données nationales révèlent son constant développement, 30 ans après son inscription dans la loi. « Trois médiations sur quatre interviennent dans le cadre de séparations », explique Tiphaine Ropart. En Savoie, c'est même le cas pour 115 des 133 médiations réalisées en 2025. Les profils sont variés : jeunes, moins jeunes, parents à peine séparés et vivant encore sous le même toit, couples divorcés depuis des années. Le reste concerne des conflits intergénérationnels : parents/adolescents, parents/grands-parents... « Dans certains cas, le conflit est devenu une manière de perpétuer le lien. Je reçois en médiation des personnes qui ont tout tenté, et en viennent à solliciter une aide extérieure. »

La médiatrice ou le médiateur assure le rôle essentiel du tiers, dénué de pouvoir de décision, et qui s'en tient à une position de stricte neutralité et d'impartialité. « En tant que médiateur, je me vois comme un simple passeur de parole », explique Érick Domergue, 68 ans, qui officie depuis 16 ans pour l'Udaf à Albertville. Avant de noter aussitôt : « Garder cette position de neutralité et d'humilité nécessite un

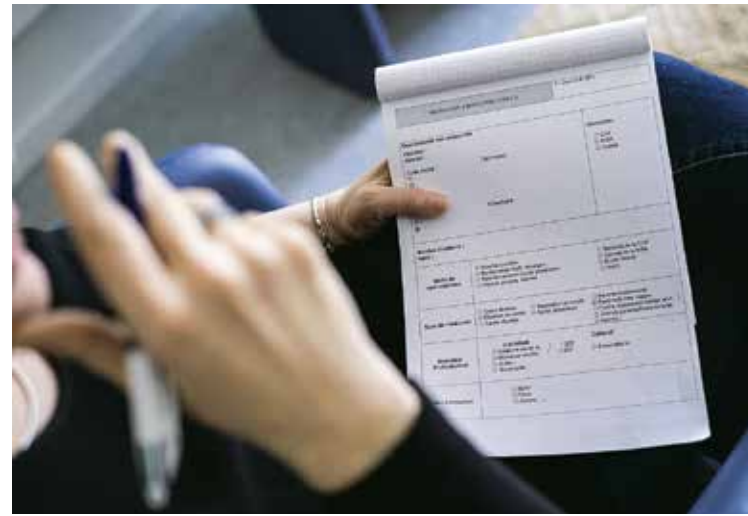
travail constant. C'est presque intenable : on est si souvent rattrapés par l'empathie... Mais on s'y accroche, c'est indispensable pour créer un espace sécurisant, dans lequel les participants vont pouvoir enfin se parler, et se sentir écoutés. »

Le processus demande du temps. « Pendant le premier entretien, je pose le cadre, je m'assure que les personnes s'y engagent librement, explique Tiphaine Ropart. Je laisse chacun s'exprimer, donner sa version de la situation. Si le ton monte, je laisse faire, dans la limite du raisonnable : cela me donne une idée d'où en est la relation. Dans certains cas, les insultes volent, et peu à peu je suggère de reformuler les choses, en enlevant par exemple le mot "con", ou "la partie adverse". » Proscrite dans le cas de violences ou d'allégations de violences, présentes ou passées, la médiation est parfois impossible lorsque les parties prenantes ne sont pas prêtes : « Entendre l'autre, l'écouter exprimer sa souffrance reste trop dur pour elles. Dans ce cas, mon rôle est de les soutenir dans leur refus d'aller plus loin, et de ne pas ajouter à leur culpabilité d'avoir échoué dans leur vie de couple, celle de ne pas parvenir à résoudre leur conflit. »

METTRE À DISTANCE LES AFFECTS

Aujourd'hui, Jade Morin, médiatrice de 26 ans, reçoit un couple séparé depuis plusieurs années. La mère aimerait échanger sur le choix du collège de leur fillette de 10 ans, mais le père refuse de parler d'autre chose que des vacances, un sujet âprement discuté la fois précédente. L'homme ne décolère pas contre la décision du juge, qui prévoit un passage de bras le samedi : « C'est absurde ! », fulmine-t-il sur sa chaise. Face à son agressivité croissante, Jade tente de le recadrer, en vain. Il s'emporte, et la femme demande de mettre un terme à la séance. Après le départ de son ex-conjoint, elle reste un moment dans la petite salle, laissant la tension redescendre. « Ça a toujours été comme ça », glisse-t-elle, le regard perdu dans son verre d'eau. Jade Morin suggère de poursuivre la médiation au moyen d'entretiens séparés : « Quand se trouver face à face est trop compliqué, cela peut permettre d'avancer. »

En séance, les médiatrices cherchent à dissiper la brume générée par le conflit. « On les aide à déposer les armes, résume Tiphaine Ropart. De cela, tout découle : ils entrevoient que l'autre n'est pas là pour leur nuire, que ses demandes sont légitimes. » La médiatrice tente d'amener à verbaliser les émotions. « Je demande à chacun de me raconter son histoire, comment ils en sont arrivés là. Il m'est arrivé de voir un homme parvenir à dire que malgré dix ans de séparation, il était toujours amoureux de son ex-femme... », raconte-t-elle.



En mettant à distance les affects, les participants retrouvent du pouvoir d'agir, et parfois la capacité de réinvestir leur responsabilité de parent. « Ils prennent conscience de l'impact délétère de leur

non-communication sur leurs enfants, qui, pour certains, ne savent même plus s'ils doivent dire bonjour à leur mère devant leur père, et inversement... », souligne Tiphaine Ropart. Un parcours pour les enfants de parents séparés (Pep's) est d'ailleurs proposé au sein de l'Udaf. La médiation, elle, débouche parfois sur une convention sur les modalités de garde (week-ends, vacances...),

qui pourra être homologuée par le juge, acquérant ainsi la même force exécutoire qu'un jugement.

Cet après-midi, M. F. et son ex-compagne, la vingtaine, se présentent bien au rendez-vous. Mais la tension est palpable : dans la salle d'attente, ils ont soigneusement laissé deux sièges d'écart entre eux, et fixent le mur, les bras croisés. Hier, ils ont passé deux heures à se disputer au téléphone. Pour les

Les deux tiers des demandes de médiation sont spontanées, un tiers d'entre elles sont ordonnées par un juge.



Érick Domergue, 68 ans, médiateur de l'Udaf depuis 16 ans à Albertville.

que la situation peut avoir évolué : tout est dynamique », explique Tiphaine Ropart. Peu à peu, certains rétablissent le dialogue. Alicia (les prénoms ont été changés) et Édouard, la trentaine, sont parvenus à un apaisement après cinq séances. Après une période d'éloignement géographique, Édouard avait déposé une requête pour voir son fils de 8 ans. Des visites médiatisées ont eu lieu au tribunal, pendant neuf mois. « On ne sera jamais d'accord sur notre histoire, mais nous nous sommes engagés à ne plus aborder le passé, pour nous concentrer sur l'avenir de notre fils », explique Édouard. Alicia abonde : « Nous avons tous les deux la volonté de bien faire, et la médiatrice nous a aidés : devant un témoin, la parole n'a pas la même portée. » Alicia se dit heureuse d'avoir pu aborder sereinement « les questions éducatives » et « les valeurs » qu'elle veut transmettre à son fils. Pour les deux, ces séances ont été éprouvantes, « physiquement et émotionnellement », cependant elles ont abouti à une sorte de « manuel de résolution des conflits », se félicite Alicia : « C'est normal qu'il y ait des désaccords, mais maintenant nous avons des outils pour que cela ne dégénère pas. »

UN LONG TRAVAIL DE RECONSTRUCTION

En fin de journée, Tiphaine reçoit Alain, 49 ans, et Jeffrey, 17 ans. Cela fait plusieurs séances qu'elle accompagne ce père et son fils, placé à 5 ans et encore suivi par l'Aide sociale à l'enfance (Ase). Assis face à face, ils partagent un café en s'envoyant quelques piques. Tiphaine saisit l'occasion de cette bonne humeur pour prendre des nouvelles de chacun. « Ça va mieux, assure Jeffrey. Depuis que j'ai mon propre appartement, je suis plus posé, impliqué. Je commence un chantier éducatif dans les espaces verts, et je cherche du travail dans la mécanique. » Alain, lui, ne cache pas l'inquiétude qui continue de l'habiter. Il évoque ses années de galère, plombées par la drogue, et la culpabilité qui le ronge : « Je ne veux pas que Jeffrey fasse les mêmes erreurs que moi. Je voudrais lui transmettre des choses solides. » Sa voix se brise, et l'émotion les submerge tous les deux. Comme une reconnaissance mutuelle, l'aboutissement d'un long travail de reconstruction du lien. Lors d'une récente audience au tribunal, Alain a souhaité faire part de ce qu'ils ont vécu en médiation. Jeffrey dit dans un sourire : « La juge a compris que cela allait bien entre nous, elle nous a autorisés à nous voir plus librement. » Dans quelques jours, il passera le week-end chez son père, pour la première fois. ●

TEXTE ADRIEN BAIL, PHOTOS PABLO CHIGNARD POUR LA VIE

29976

PROCESSUS DE MÉDIATION ont été menés à terme en 2024, soit + 3,5 % par rapport à 2019.

62 %

DES MÉDIATIONS mènent à un accord, écrit ou oral.

PRIX D'UNE MÉDIATION :

2 €

pour les bénéficiaires du RSA,

131 €

pour les plus hauts revenus.

Source : Atlas de la médiation familiale, de la Direction des statistiques, des études et de la recherche de la Cnaf, 2025.